



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 125/2023
SÉANCE N° 6 DU 10 JUILLET 2023

BONCHAMP-LÈS-LAVAL – ZI SUD – VENTE D'UN TERRAIN À LA SCI AVENIR TP – MONSIEUR THIERRY PENET – ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 130/2021 DU 14 JUIN 2021

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 4 juillet 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle (à partir de 17 h 19), Nicole Bouillon, Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 19), Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de 17 h 16), Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 11), Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 20), François Berrou (à partir de 17 h 14), vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard (à partir de 17 h 20), Isabelle Eymon, Olivier Barré (à partir de 17 h 16), Bruno Fléchar, Marcel Blanchet (à partir de 17 h 08), Patrice Morin et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient absents ou excusés

Gwénaél Poisson, Fabien Robin, vice-présidents, Julien Brocail, membre du bureau.

Étaient représentés

Bruno Bertier a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Antoine Caplan a donné pouvoir à François Berrou

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 13 juillet 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2023

BONCHAMP-LÈS-LAVAL – ZI SUD – VENTE D'UN TERRAIN À LA SCI AVENIR TP REPRÉSENTÉE MONSIEUR THIERRY PENET – ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 130/2021 DU 14 JUIN 2021

Rapporteur : Nicole Bouillon

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 130/2021 du bureau communautaire du 14 juin 2021 acceptant la vente d'un terrain situé Zi Sud à Bonchamp-lès-Laval à la SCI AVENIR TP représentée par Thierry PENET,

Vu la demande formulée par Monsieur Thierry PENET afin d'obtenir le remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 6 144,45 €, versé pour l'achat du terrain,

Considérant que la SCI AVENIR TP renonce à concrétiser son projet d'implantation d'un entrepôt d'environ 1000 m² dédié au stockage de raccords et de tubes de la société,

Considérant le motif évoqué, "terrain en zone hydro morphe, des règles de constructions qui en découlent trop contraignantes pour le projet", apparaît recevable,

Après avis de la commission transition économique et enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La délibération n° 130/2021 du bureau communautaire du 14 juin 2021 est abrogée.

Article 2

Laval Agglomération décide de rembourser le montant du dépôt de garantie versé par la SCI AVENIR TP pour l'achat du terrain situé Zi Sud à Bonchamp-lès-Laval soit 6 144,45 €.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230710-S06-BC-125-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2023

Mise en ligne : 18-07-23